Image not found or type unknown

Litige voiture avec un professionnel

Par **Swiffer**, le **19/11/2009** à **02:33**

Je prend contact avec vous car j'ai un litige avec un professionnel.
En effet, mi aout, j'ai acheté une Seat Ibiza d'occasion dans un garage, la voiture a été préparer selon lui, et j'avais une garantie de 3 mois en cas de problème. Le garage se situe à Saint Gilles croix de vie en Vendée je réside à Angers dans le Maine et Loire.

J'ai eu 2 problèmes successifs qui ne m'ont pas laissé d'autres choix que de l'emmener au garage le plus proche (dont une fois rappatrié par la dépanneuse). Je récapitule les soucis rencontrés :

- Une courroie d'alternateur à changer car apparemment ce n'était même pas le bon modèle qui était monté sur ma courroie alors que le professionnel qui me l'a vendu m'a dit avoir changer tout le système de distribution mais avoir jugé que la courroie d'alternateur était bonne pour ne pas la changer (un professionnel qui change un système de distribution change toujours une courroie d'accessoire).
- Un silencieux du pot d'échappement qui commençait à se sectionner, le professionnel qui me l'a vendu me dit que c'est dû à l'usure donc qu'il ne le prendra pas en charge.
- Une poulie de vilebrequin qui était tordu (décalage de 1 cm par rapport à l'axe).
- Une pompe à eau, qui venait d'être changé par le professionnel qui me l'a vendu qui lâche subitement.

La facture s'élève à plus de 700 € et le professionnel qui me l'a vendu ne me propose que de prendre en charge ~ 50€ des réparations totales sous prétexte qu'il n'a pas été prévenu des réparations avant.

Ajouté à cela, récemment, pendant que je roulais, l'attache du capot a subitement laché, et j'ai donc reçu le capot dans le pare brise en roulant. Résultat : Capot + pare brise à changer = 1000 € de réparation.

Le professionnel ne veut rien savoir et me dit que de toute façon, si je veux le poursuivre, la charge de la preuve des pannes me revient et qu'il me sera difficile d'avoir gain de cause, voire impossible, et donc d'accepter ses misérables 50 €.

J'ai contacté la DGCCRF de vendée, qui après enquête, lui a conseillé de s'arranger à l'amiable avec moi. Nous avons eu une discussion au téléphone avec le garage, il reste sur ses positions. Le capot, c'est mon problème et pour le reste des factures, il m'a dit qu'il ne fallait pas que je rêve, qu'il ne prendrait pas en charge l'intégralité des factures.

Par **razor2**, le **19/11/2009** à **09:58**

Bonjour,

Si vous avez fait faire les réparations, vous ne pourrez plus rien exiger du vendeur.
Pour faire valoir la garantie légale contre les vices cachés, il ne faut pas faire les réparations, mais faire expertiser la voiture après en avoir averti le vendeur à l'avance par LRAR...

Par **Swiffer**, le **19/11/2009** à **13:17**

Sauf qu'il y avait une garantie commerciale de 3 mois durant laquelle j'ai eu mes pannes.

Par **razor2**, le **19/11/2009** à **14:33**

Alors il fallait la faire jouer au lieu de faire réparer votre véhicule ailleurs...Quand on a une panne, et que la voiture est sous garantie, on se rapproche de l'organisme qui offre cette garantie et on voit avec lui comment on s'organise pour faire passer cette panne sous garantie. On ne fait pas faire les réparations seuls de son côté pour ensuite venir voir le vendeur et lui réclamer le remboursement...

Par **Swiffer**, le **19/11/2009** à **17:07**

Je ne pouvais pas lui rapatrier le véhicule, le garage est à plus de 100 km de chez moi : Allé Même s'il me certifie qu'il aurait pris en charge la dépanneuse, allez retour, je vous laisse calculer à combien cela lui serai revenu sans compter les réparations.
Sur le contrat, il n'est nullement indiquer qu'il faut se rapprocher du garage. Rien n'est stipulé.
J'ai l'impression que vous me croyez de mauvaise fois, mais croyez moi, vous verriez tous les papiers, vous seriez choqué

Par **razor2**, le **19/11/2009** à **18:38**

Je n'ai pas dit que vous étiez de mauvaise foi, j'ai dit que vous avez fait n'importe quoi, et je vous le confirme...La garantie est offerte par un prestataire. Si on veut la faire jouer, on contacte ce prestataire, et on voit avec lui. C'est comme si vous avez une panne avec votre voiture. Vous n'allez pas vous même appeler n'importe quel dépanneur, faire remorquer votre voiture dans n'importe quel garage, louer vous même une voiture de location pour le reste du trajet et ensuite aller demander à votre assurance de vous rembourser...Vous allez d'abord appeler votre assurance qui elle va vous envoyer un dépanneur, vous faire remorquer la voiture dans le garage agrée de son choix et vous louer une voiture selon ce que prévoit votre contrat. Et bien dans votre cas, c'est pareil. Vous avez une panne, vous appelez le

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

concessionnaire ou directement l'organisme assurant cette garantie pour voir comment procéder, et dans quel garage emmener votre voiture. Je suis quand même effaré que cette démarche d'une logique implacable, ne vous "parle" pas..
Quoi qu'il en soit, je vous confirme que au stade où vous en êtes, vous ne pourrez plus rien espérer de votre vendeur et de l'organisme de garantie...

Par **Swiffer**, le **19/11/2009** à **20:14**

Mais monsieur ou madame, il a été prévenu, mais ct a moi de me deplacé. Avec des panne pareil, je ne pouvais pas.
C'est d'une logique implacable uniquement pour vous, ou d'autre, pas pour tout le monde

Par **razor2**, le **20/11/2009** à **08:58**

Donc vous avez agit sans accord de l'organisme offrant la garantie qui vous demandait de vous déplacer. IL fallait engager des négociations avec cet organisme, voir une bataille juridique, mais en aucun cas faire réparer de votre propre chef la voiture de votre côté, car après ca, vous ne pouvez plus rien réclamer.

Par **Swiffer**, le **20/11/2009** à **09:17**

Facile à dire lorsque l'on est à votre place.
Mais dans un sens, heureusement qu'il ne l'a pas réparé, car il y avait cacher des choses, comme une courroie qu'il disait avoir changé alors que ce n'était pas le cas et dont le modèle n'était pas le bon.
Bref, j'ai tout de même commencé les procédure, apparemment, ce garage aurait des soucis à se faire par rapport à la cohérence de tous les papier qui entoure le véhicule.

Par **razor2**, le **20/11/2009** à **15:32**

Pourquoi "facile pour moi"? Je vous répond avec mes connaissances, sur le terrain juridique, en vous disant qu'il vous sera plus que difficile de réclamer quelque chose vu comment vous vous y êtes pris, c'est tout, après vous faites comme vous le voulez. Vous posez une question, vous avez une réponse, même si elle ne vous satisfait pas. Je vais pas vous répondre "oui vous avez raison allez y vous allez gagner" pour vous faire plaisir...

Par **Swiffer**, le **20/11/2009** à **15:36**

Non mais vous paraissez un peu m'agressez en me disant que c'est évident tout ça alors que

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

pas du tout, sinon croyez moi je l'aurais fait.
De toute façon j'ai eu le résultat, le garage va se faire adresser 2 Procès verbale dont un directement me concernant. Pour l'autre, l'agent de la DGCCRF n'a pas voulu me dire pour qu'elle raison c'était.
Moi, ce que je voulais c'est qu'il ne s'en sorte pas comme ça. C'est chose faite.
C'est sur qu'a l'avenir, je serais beaucoup plus méfiant envers les escrocs

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés